

Index de l'égalité femmes-hommes pour l'année 2026 (au titre des données 2025).

En application de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018, Sia annonce une note globale de **99/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes pour l'année 2026 (au titre des données 2025)**. Cette loi vise notamment à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes en France.

Cette note est calculée à partir des 5 indicateurs ci-dessous.

Numéro -tation	Indicateurs	Note Sia	Note maximale
1	Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	39	40
2	Ecart de taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes	20	20
3	Ecart de taux de promotion entre les femmes et les hommes	15	15
4	Pourcentage de salariées revenues de congé maternité pendant l'année de référence et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour	15	15
5	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	10	10
	Total	99	100

Précisions sur la méthode calcul :

La période de référence est l'exercice fiscal de Sia (du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025).

Les indicateurs 2, 3 et 4 sont calculés sur la base des collaborateurs éligibles à une augmentation ou promotion au cours de la période de référence (au moins 1 an



d'ancienneté avant la fin de la période de référence et hors période de préavis avant départ).

Écarts de représentation parmi les instances dirigeantes

Femmes : 38%

Hommes : 62%

La période de référence est l'exercice fiscal de Sia (du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025).